



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRIMES D'ASSURANCE MALADIE 2012

Hausses modérées pour les assurés vaudois

Le DSAS a pris connaissance des primes 2012 approuvées par l'autorité fédérale. Pour les assurés vaudois, la hausse sera moindre que pour les années précédentes et elle reste inférieure à la progression moyenne nationale. Le DSAS relève que la moyenne des primes pour les enfants baissera légèrement en 2012. Il constate enfin des évolutions très différentes entre les assureurs et certaines hausses de primes ne sont pas compréhensibles.

En moyenne, les primes adultes vont augmenter de 1.5% (1.4% en région 1, 1.6% en région 2), celles des jeunes adultes (19 à 25 ans) de 2.0% (1.7% en région 1, 2.7% en région 2), et celles des enfants diminuer de 0.7% (-1.0% en région 1, -0.2% en région 2). Ces évolutions moyennes dissimulent des évolutions très divergentes selon les assureurs.

En effet, les primes adultes d'une dizaine d'assureurs augmenteront de plus de 5% en 2012, certaines progressions dépassant les 10%. Pour les jeunes adultes, le constat est le même puisque 15 assureurs augmentent leurs primes de plus de 5% et 9 de plus de 10%. Pour les enfants, enfin, 10 assureurs affichent des hausses supérieures à 5% et 2 de plus de 10%.

Le DSAS ne comprend pas la justification de telles hausses pour des assureurs dont les résultats financiers restent positifs ou le niveau de réserves au-delà des limites minimales. Dans sa réponse au préavis cantonal, l'Office fédéral de la santé publique énonce qu'il ne pouvait pas ne pas approuver ces hausses puisqu'elles n'enfreignent aucune base légale. Le DSAS estime au contraire que des propositions de primes qui dépassent manifestement des évolutions de coûts n'auraient pas du être approuvées; les dernières primes validées restant valables.

Le DSAS regrette que les données en sa possession ne lui permettent plus de suivre l'évolution des réserves cantonales vaudoises. Ce chiffre n'est plus documenté officiellement à partir de 2011. Ceci conduira le canton à devoir s'organiser de lui-même pour suivre l'évolution de ces montants. En effet, le DSAS entend toujours pouvoir suivre l'adéquation entre les primes payées par les assurés et l'évolution des coûts dans le canton.

S'agissant des excédents de primes payées depuis 1996 jusqu'à fin 2011, le DSAS attend du Conseil fédéral qu'il propose rapidement la loi qui permettra de rendre aux assurés vaudois ces surplus à partir de 2013.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 septembre 2011

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 01 Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44